



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du : 7 mars 2023

Délibération n° 2024-03-07/02

Le 7 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 1<sup>er</sup> mars s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

Administrateurs en exercice : 15

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars

**ETAIENT PRESENTS (...)** : M. SURIE, Mme ROY, M. DELAROCHE, Mme ABOUT, Mme BOUIS, Mme QUENNEHEN, M. CHATELAIN, M. LAPIERRE

**PRESENTS PAR PROCURATION (...)** : M. STREHAIANO, Mme COGNE, M. CROP, Mme FOURNIER

**ABSENTS EXCUSES (...)** : M. DELUCHEY, Mme MEBREK, M. FRANCINE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**ABSENTS (...)** :

095-219505989-20240307-DEL2024030702-DE

Accusé certifié exécutoire

**SECRETAIRE : MME ABBA**

Réception par le préfet : 12/03/2024

**OBJET** : Mise à disposition de 3 agents de la ville au Centre Communal d'Action Sociale –  
Signature de 3 conventions de mise à disposition

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 61-1,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment ses articles 10–III et 94-IV,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du centre Communal d'Action Sociale et de la ville, une mutualisation des moyens humains est proposée,

VU les trois projets de convention de mise à disposition,

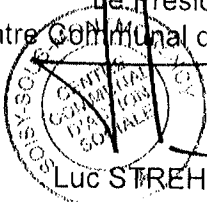
VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme ALMANSA,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** la mise à disposition à titre onéreux de trois agents de la ville de Soisy-sous-Montmorency au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, selon des quotités respectives de 30% (10h30) et 40% (14h) de la durée légale du temps de travail (35 heures) pour deux agents de catégorie B et A et 30% (10h30) de la durée légale du temps de travail (35 heures) pour un agent de catégorie C,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition pour chaque agent qui sera annexée à l'arrêté individuel porté au dossier administratif de chacun d'eux.

Le Président,  
Centre Communal d'Action Sociale  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 12 MARS 2024

Mis en ligne et/ou notifié le :

12 MARS 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

12 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de u « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

u